

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 33/2024**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 23

SEANCE DU 10 JUIN 2024

Pour : 23

DATE DE LA CONVOCATION : 4 juin 2024

Contre : 0

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 4 juin 2024

Abstention : 0

L’an deux mille vingt-quatre et le dix juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – M. PELLET – Mme DE OLIVEIRA – M. BILLET – Mme FROIDURE – Mme MONGRAIN – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. CANNAT – M. GRANDGONNET – M. CARNUS – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. CHAZALLET – M. GOUASMI – M. TINEL – Mme BOULZE

REPRÉSENTÉS :

Mme BAFFALIE est représentée par M. GRANDGONNET

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

Mme DOZ est représentée par M. FENOY

Mme REMESY est représentée par M. GOUASMI

Mme RAYNAL est représentée M. CHAZALLET

ABSENTS : M. MOHAD — Mme BOUABDALLAH – M. RICOME – M. METHEL

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT



**OBJET : OFFRE TERRITORIALE ENFANCE – JEUNESSE MSA : GRANDIR EN MILIEU RURAL (GMR)
– ADOPTION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT MSA**

Rapporteur : M. Cannat

Monsieur Cannat indique que dans le cadre de sa Convention d’Objectifs et de Gestion COG (2021-2025) la Mutualité Sociale Agricole (MSA) a lancé un appel à projet « Grandir en Milieu Rural » (GMR).

GMR est une offre territoriale et, plus précisément, un dispositif contractualisé qui a vocation à apporter un financement au porteur de projet, sur une ou plusieurs actions.

GMR a pour vocation à soutenir l’action innovante de la collectivité dans ses thématiques cibles. A ce titre, la commune a présenté le dossier de demande de financement de l’extension-restructuration de la crèche éligible à l’appel à projet.

C’est dans ce contexte qu’une convention de financement bipartite entre la MSA et la commune partenaire a été établie.

La MSA du Languedoc et la commune de Lunel-Viel devront s’accorder sur les éléments de pilotage :

- création d’un partenariat permettant l’orientation des familles ressortissantes agricoles du territoire en situation de fragilité (situation de monoparentalité, d’insertion professionnelle et saisonnalité, victime de violences conjugales et/ou interfamiliales, ...) par les travailleurs sociaux MSA du Languedoc
- accueil au sein de la structure d’enfant relevant du Régime Agricole et/ou habitant d’une commune rurale (extrait de l’appel à projet GMR).

Dans son offre GMR, la MSA apporte donc un soutien technique et financier.

La MSA contribuera au financement de l'action suivante :

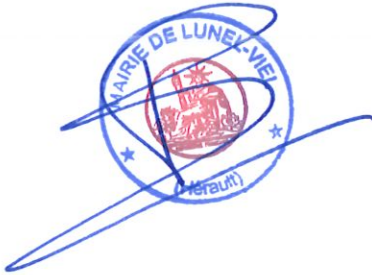
Nom de l'action	Thématique	Descriptif	Budget total	Financement	Calendrier	Indicateurs
Développement de l'EAJE Les Bisounours de Lunel-Viel	Petite Enfance	Création de 7 nouvelles places d'accueil afin de répondre aux attentes des familles de la commune	596 276,40 €	10 000 euros	2023	*nombre enfants accueillis relevant Régime Agricole *nombre enfants accueillis habitant sur une commune rurale nombre d'enfants accueillis suite à l'orientation d'un travailleur social de la MSA du Languedoc

Les engagements de chaque partie signataire, les modalités de versement des dotations et la mise en valeur de l'action sont précisés dans la convention.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. Cannat, et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** autoriser le maire de la commune de Lunel-Viel à signer la convention de financement bipartite « Grandir en milieu rural, GMR » avec la MSA et tout document nécessaire à l'exécution de la convention.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

